ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 35099

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de M. le Premier ministre sur la politique menée en faveur des personnes handicapées. Il souhaite connaître les actions menées dans son ministère pour permettre une meilleure accessibilité aux locaux, et une meilleure adaptabilité aux postes de travail.

Texte de la réponse

L'accessibilité aux locaux et l'adaptabilité des postes de travail participent d'une réflexion plus large menée par les services du Premier ministre en faveur de l'intégration et du maintien à un emploi adapté des personnes handicapées. L'accessibilité aux locaux est, depuis plusieurs années, prise en compte dans les travaux menés. Elle doit être conciliée avec les contraintes spécifiques qui découlent de l'architecture de monuments classés. Des travaux achevés en 2005 ont permis de rendre accessible aux personnes handicapées le rez-de-chaussée de l'hôtel de Matignon à partir de la cour d'honneur. Une étude a été lancée en vue de rendre également accessible le parc de Matignon et les rez-de-chaussée des autres hôtels ministériels. Dans les autres locaux administratifs, les dispositions architecturales permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sont systématiquement mises en oeuvre lors des chantiers ponctuels de rénovation. Les adaptations des postes de travail se traduisent par des aménagements en termes d'ergonomie de mobilier et de bureautique ainsi que par des choix de métiers ou d'organisations de travail compatibles avec le handicap : postes sans pénibilité physique, rythmes de travail réguliers, horaires de travail adaptables à des contraintes de soins et de suivi médical. Les services du Premier ministre poursuivent leurs efforts pour une meilleure insertion professionnelle des travailleurs handicapés en collaboration étroite avec le fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) : l'accessibilité des locaux aux visiteurs et agents handicapés et l'aménagement de locaux à usage collectif adaptés sont intégrés au schéma directeur immobilier des services du Premier ministre pour la période 2009-2011.

Données clés

Auteur : M. Michel Zumkeller
Circonscription : Territoire-de-Belfort (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 35099
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Premier ministre
Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9642
Réponse publiée le : 13 janvier 2009, page 239